



République Française
Département de la Mayenne
Commune d'Evron
53600 EVRON

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 053-200084697-20250327-DEL2025010-DE



DEL n° 2025_010

Objet : Affectation des résultats 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **27 MARS**, à 20 h, les membres du conseil municipal d'Evron, légalement convoqués le 20 mars 2025, se sont réunis à la salle du conseil de la mairie d'Evron sous la présidence de Monsieur Joël BALANDRAUD, Maire

Présents : BALANDRAUD Joël, DEJARDIN Adélaïde, SUHARD Maurice, DUTERTRE Isabelle, LANGEVIN Claude, LECHAT-GATEL Sophie, METAIRIE Fabrice, VERDIER Blandine, MEIGNAN Jean-Philippe, BRETON Marie-Thérèse, JEMON Didier, FORTIN Alain, FOURNIER Vincent, CHOUPEAUX Catherine, MOISY Marie-Claire, FOUCAULT Pascal, MASSEROT Sylvie, TABARD Valérie, LEVRARD Laurence, ROUSSEAU NICOLAS-GUIZON Nathalie, FANOUILLET Frédéric, CHARTIER Gwénaëlle, LEROY Sandrine, CHAPRON Jérémy.

Conseillers Municipaux excusés : ANGELIAUME Chantal, NOULLEZ Christophe, REAUTEZ-CHAPEAU Céline.

Conseillers Municipaux absents : BERTIN Patrick, LANDAIS Thierry, VAIGREVILLE Rachel, LECOURT Pierre, GUEDON Jean-Charles, BELGHAZI Félicie.

Assistaient également : GAUFFRE Etienne, directeur général des services, RITOUET Thierry, directeur général adjoint des infrastructures, VEGEE Evelyne, directrice générale adjointe des ressources, PICHOT Marie-Claude, directrice des finances et de la commande publique et LAMBERT Emilie, responsable du service administration générale.

Secrétaire de séance : LEROY Sandrine

Nombre de membres dont le conseil municipal doit être composé : 33

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres qui assistaient à la séance : 24

Pouvoirs : 3

ANGELIAUME Chantal donne pouvoir à FOURNIER Vincent

NOULLEZ Christophe donne pouvoir à DEJARDIN Adélaïde

REAUTEZ-CHAPEAU Céline donne pouvoir à LEVRARD Laurence

Objet : Affectation des résultats 2024

Le conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT les résultats du Compte Financier Unique 2024 du budget général, des budgets annexes, et leur approbation par le conseil municipal,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission « Performance publique » en date du 27 février 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau municipal en date du 10 mars 2025,

Après en avoir délibéré et avoir procédé à un vote dont les résultats sont les suivants :

Votants : 27

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 27

DECIDE d'affecter les résultats comme détaillés ci-annexés.

Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire de séance,

Le Maire,



Sandrine LEROY

Joël BALANDRAUD